

Analyse, comparaison et évolutions des ratios et des indicateurs financiers de la commune en 2019	Commune du Grand-Bornand Hors budgets autonomes (SPIC)			Ratios des communes touristiques et de montagne <small>(Données 2018 : Les collectivités locales en chiffres - 2020 - DCGL - Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales)</small>		
	Population municipale	Population totale	Population surclassée	2 000 à 3 500 habs	3 500 à 10 000 habs	10 000 à 50 000 habs
	2 167 habs	6 674 habs	26 950 habs			

1. Ratios obligatoires (article L. 2313-1 du CGCT)

Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population	5 491 €/hab	1 783 €/hab	442 €/hab	1 018 €/hab	942 €/hab	1 095 €/hab
	Les dépenses de fonctionnement comprennent l'ensemble des dépenses récurrentes de la collectivité, nécessaires au fonctionnement de ses services et à la mise en œuvre de ses compétences.					
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population	7 000 €/hab	2 273 €/hab	563 €/hab	1 233 €/hab	1 171 €/hab	1 322 €/hab
	Les recettes de fonctionnement comprennent l'ensemble des recettes récurrentes de la collectivité (impôts, dotations, produit des services...), ainsi que des ressources financières et exceptionnelles (hors cessions d'immobilisations).					
Dépenses brutes d'équipement / population	1 914 €/hab	622 €/hab	154 €/hab	387 €/hab	378 €/hab	452 €/hab
	Les dépenses d'équipement constituent un sous-poste des dépenses d'investissement hors remboursements d'emprunts. Elles correspondent aux opérations d'investissement réalisées sur le patrimoine propre de la collectivité.					
Encours de la dette / population	6 029 €/hab	1 958 €/hab	485 €/hab	1 051 €/hab	1 201 €/hab	1 213 €/hab
	Capital restant dû par habitants au 31 décembre de l'exercice.					
Dépenses de personnel / DRF = Charge de personnel	23,2%			40,3%	47,5%	53,8%
	Ce ratio mesure la charge de personnel de la collectivité sur le total des dépenses réelle de fonctionnement. C'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la collectivité.					
(DRF + Remboursement de dette) / RRF = Marge d'autofinancement courant	87,5%			90,9%	90,3%	93,4%
	Capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée. A contrario, un ratio supérieur à 100% indique un recours nécessaire à l'emprunt ou aux excédents n-1 pour financer l'investissement.					
Dépenses brutes d'équipement / RRF = Taux d'équipement	32,3%			31,4%	32,3%	34,2%
	Effort d'équipement de la commune au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années.					
Encours de la dette / RRF = Taux d'endettement	101,7%			85,2%	102,6%	91,7%
	Mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse. <i>Lecture : en 2019, une année de recettes de fonctionnement permet de rembourser la totalité de l'encours de la dette.</i>					

2. Indicateurs alternatifs (article L. 2313-1 du CGCT)

Encours de la dette / Epargne brute = Capacité de désendettement	4,6 années			5,9 années	5,7 années	6,9 années
	Cet indicateur de solvabilité indique le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Il est admis qu'un ratio inférieur à 10 ans est acceptable et qu'au-delà de 15 ans la situation devient préoccupante.					
Epargne brute / RRF = Taux d'épargne brute	22,1%			19,3%	19,5%	16,8%
	Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement pouvant être consacrées au remboursement de la dette et à l'investissement après avoir couvert les dépenses récurrentes de fonctionnement. Un ratio de 8% à 15% est généralement considéré comme satisfaisant.					
Epargne brute - Remboursement du capital de la dette / RRF = Taux d'épargne nette	11,4%			8,8%	9,4%	5,6%
	Cet indicateur permet de connaître les ressources qui sont disponibles pour pouvoir financer les dépenses d'équipement après avoir couvert le remboursement du capital des emprunts.					
Remboursement du capital de la dette / Epargne Brute = Charge de l'annuité de la dette	48,5%			54,4%	51,8%	66,8%
	Ce ratio indique la capacité de couverture des annuités de la dette sur l'exercice par le solde de la section de fonctionnement. La charge de l'annuité ne doit pas dépasser 85% des ressources disponibles en fonctionnement.					

Evolution de l'encours de la dette de la commune du Grand-Bornand - Hors budgets autonomes (SPIC)

